



## NOTIFICATION AUX PARTIES

N° 2020/065

Genève, le 22 octobre 2020

CONCERNE :

### Lancement d'*ETIS Online*, le nouveau Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants en ligne

1. Le Secrétariat est heureux d'informer les Parties que la nouvelle plateforme en ligne du Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS), [ETIS Online](https://etisonline.org), a été inaugurée le 15 octobre 2020.
2. Créé en vertu de la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), *Commerce de spécimens d'éléphants*, le Système d'information sur le commerce de produits d'éléphants (ETIS) a pour objectifs :
  - i) *de mesurer et d'enregistrer les niveaux et tendances actuels de l'abattage illégal d'éléphants et du commerce illégal de l'ivoire et d'autres spécimens d'éléphants dans les États des aires de répartition des éléphants, dans les États de consommation de l'ivoire et dans les États de transit de l'ivoire, ainsi que les changements dans ces niveaux et tendances ;*
  - ii) *de déterminer si, et jusqu'à quel point, les tendances observées sont liées aux mesures concernant les éléphants et le commerce de spécimens d'éléphants prises sous les auspices de la CITES ; aux changements dans l'inscription des populations d'éléphants aux annexes CITES au commerce international légal de l'ivoire ;*
  - iii) *d'établir une base d'informations pour appuyer la prise de décisions sur les besoins en matière de gestion, de protection et de respect des dispositions ; et*
  - iv) *de renforcer les capacités des États des aires de répartition des éléphants et, s'il y a lieu, des pays participant au commerce de spécimens d'éléphants, de mettre en œuvre et d'utiliser MIKE et ETIS pour gérer les éléphants et renforcer la lutte contre la fraude ;*

Supervisé par le Comité permanent de la CITES, ETIS est géré et coordonné par TRAFFIC en consultation avec le Groupe technique consultatif (GTC) de MIKE et ETIS, en collaboration avec le Secrétariat CITES.

3. Lors de la 69<sup>e</sup> session du Comité permanent (Genève, novembre 2017), le Comité a demandé à TRAFFIC de finaliser la création d'une plateforme en ligne permettant aux Parties de consulter, de télécharger ou de mettre en ligne en temps voulu leurs données concernant les saisies.
4. TRAFFIC a donc mis au point cette plateforme en ligne, *ETIS Online*, avec le soutien financier de la Belgique, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de l'Union européenne et de l'U.S. Fish and Wildlife Service. L'accès à *ETIS Online* est réservé aux représentants désignés des organes de gestion de la CITES ; l'accès aux données se fait conformément à la politique d'accès aux données décrite dans la résolution Conf. 10.10 (Rev. CoP18), comme l'a demandé le Comité permanent lors de sa 69<sup>e</sup> session (Genève, novembre 2017).
5. Le système, disponible à l'adresse <https://etisonline.org>, permet aux Parties de consulter et de télécharger les données qu'elles ont soumises. Chaque Partie peut également obtenir le rapport ETIS de son pays : celui-ci détaille le nombre et le poids des saisies qui y ont été effectuées, ainsi que de celles effectuées par d'autres Parties mais dans lesquelles le pays était impliqué.

6. *ETIS Online* permet aux Parties de créer de nouveaux dossiers grâce à un formulaire en ligne, ou de soumettre plusieurs dossiers de saisie en une seule fois à l'aide d'un fichier modèle conçu à cet effet. Les organes de gestion de la CITES sont invités à nommer un ou plusieurs individus ou représentants afin de créer un compte et de devenir fournisseur de données sur *ETIS Online*. Le représentant désigné peut faire une demande de compte en remplissant les formulaires nécessaires sur *ETIS Online* (<https://etisonline.org>).
7. Des supports de formation sont disponibles sur *ETIS Online* pour aider les utilisateurs. TRAFFIC prévoit également de proposer en temps voulu des webinaires de formation.
8. Étant donné qu'il existe des lacunes importantes dans les soumissions de données à ETIS pour 2018 et 2019, nous rappelons aux Parties qu'elles sont tenues de soumettre à ETIS tout rapport dû sur les saisies de spécimens d'éléphants effectuées sur leur territoire, soit sur *ETIS Online*, soit par le biais des voies de soumission de données habituelles.
9. Si la soumission des données ne se fait pas directement sur *ETIS Online*, les formulaires à utiliser pour soumettre les données de saisie à ETIS peuvent être téléchargés sur la plateforme *ETIS Online*. Les formulaires complétés peuvent être envoyés directement à TRAFFIC en format papier ou en format numérique, afin que les données soient entrées dans le système. Ils peuvent également être soumis au Secrétariat CITES, afin que ce dernier les transmette à TRAFFIC.
10. Les formulaires soumis directement à TRAFFIC doivent être envoyés par courrier postal ou par e-mail à :  
  
TRAFFIC East/Southern Africa c/o IUCN-South Africa Office  
PO Box 11536  
Hatfield,  
Pretoria,  
0028  
Afrique du Sud  
  
Courriel : [etis@traffic.org](mailto:etis@traffic.org).
11. Les Parties sont invitées à contacter le Secrétariat par e-mail à [info@cites.org](mailto:info@cites.org) pour toute question concernant la plateforme *ETIS Online*.